



Association loi 1901,  
Sous-Préfecture Villefranche sur Saône n° W692005326  
Siret : 835376401 00013  
Assurance RC MAIF

Tel : 06 52 04 97 67 ou 09 84 50 53 42  
ampl'yflore.plantes.sauvages@gmail.com

## BULLETIN D'INSCRIPTION (Pour particuliers)

**Aux stages de Gabrielle Caramanna, découverte des plantes sauvages et de leurs usages, sauf pour les stages "survie douce" qui ont un bulletin spécifique.**

**Nom(s) :**

**Prénom(s) :**

**Adresse postale :**

**Tel :**

**Email :**

**Je m'inscris au(x) stage(s) :**

Inscrivez le nom du stage choisi et sa date

**Personnes concernées :** \_\_\_ adulte(s) / \_\_\_ couple(s) / \_\_\_ enfant(s) (10 à 15 ans)  
(Rayez les mentions inutiles)

**Tarif :** \_\_\_\_\_ x Nbre de personnes \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

**Tarif :** \_\_\_\_\_ x Nbre de personnes \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

**Total** \_\_\_\_\_

**Si inscription d'enfants, j'indique les prénoms et l'âge des enfants**

A noter : les enfants restent sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent, ils ne sont pas acceptés seuls.

➡ Je joins à cette fiche d'inscription un chèque de **50 %** du total, soit un montant de \_\_\_\_\_, à l'ordre de Ampl'yflore, à l'adresse postale : 9 B, route de Tarare 69550 Amplepuis, ou je demande un RIB à Ampl'yflore pour effectuer un virement. Je réglerai le solde au début du stage ou atelier. **J'ai bien noté que cet acompte valide l'inscription et n'est pas remboursable.** En cas d'annulation de ma part, il pourra être reporté sur une autre activité et ce, pendant une durée de six mois à dater de l'inscription initiale (un an pour les stages sur une semaine). Tout stage commencé est dû dans son intégralité. Le remboursement est prévu dans le seul cas d'annulation de part d'Ampl'yflore.

**Important** : L'association Ampl'yflore ne saurait être tenue pour responsable des dommages éventuels causés par erreur d'identification ou par utilisation inappropriée des plantes par les participants, en dehors de l'atelier objet de la présente convention. Les participants consommant des plantes sauvages sont seuls responsables de leurs actes et de leurs conséquences. Consommer le même aliment sur une longue période est fortement déconseillé. Selon l'état de santé, certains aliments sont à éviter. Il convient donc de se connaître soi-même afin de prendre les précautions nécessaires et d'éviter tout accident.

Date :

Signature avec la mention « bon pour acceptation » :